

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 10 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, Mme JAUBERT Sylvie, Mme MARTINELLI Danielle représentant M. BEHETS Jan, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard (parti à la question n°14), BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, TEISSIER Jean-Louis, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, PALLUEL Olivier représentant M. GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, DUPORT Jean-Pierre représentant M. JACQUES Jean, LOUISON Charles, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSES** : MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert et GRANIER Max.

**OBJET : CONSTRUCTION TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES SUPER SAUZE- AVENANT N°2 - LOT N°3 MARCHE INEO –**

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n° 2011/132 du 8 Décembre 2011 décidant la construction du télésiège débrayable 6 places sur le Super Sauze dès la fin de la saison 2011/2012.

**VU** le marché conclu le 4 Juin 2009 avec la société INEO RESEAUX SUD EST – 5, rue Traverse de la Maubuissonne 04 200 SISTERON - pour le lot n°3 : Alimentation Electrique pour un montant de **60 971€ HT**, enregistré en Sous Préfecture de Barcelonnette le 10 Juillet 2009, notifié à la dite société le 20 Juillet 2009,

**VU** sa délibération n°2012/53 du 24 mai 2012 approuvant l'avenant n°1 ayant pour objet l'actualisation des prix du marché pour un montant de 6706.81 € HT portant le marché à 67 677.81 € HT

**CONSIDERANT** qu'en cours de marché, des travaux non prévus se sont avérés indispensables, notamment :

- |   |               |
|---|---------------|
| - Raccordement des armoires des gares :                     | 2 320.00 € HT |
| - Rallongement des câbles d'alimentation du télési Slalom : | 1 157.50 € HT |
| - Rallongement des câbles de cabane de chronométrage :      | 1 463.00 € HT |

<b>TOTAL</b>	<b>4 940.50 € HT</b>
--------------	----------------------

**CONSIDERANT** que l'ensemble des prestations visées ci-dessus représente une plus value de 4 940.50 € HT, soit 8.1 % du marché initial, portant le marché à un montant de **72 618.31 € HT**

**VU** le projet d'avenant n°2 au dit marché établi à cet effet,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 29 Novembre 2012 à 17 heures.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** cet avenant n°2,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,
- **RAPPELLE** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget annexe ski 2012.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**M.LANFRANCHI**

